



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.2

Numéro de la demande : 2021-5018
Demande : Modification des propriétés chimiques d'une préparation commerciale (produit chimique) – Formulation du principe actif de qualité technique
Produit : Herbicide Ares SN
Numéro d'homologation : 33167
Principes actifs (p.a.) : Imazapyr et Imazamox
Numéro de document de l'ARLA : 3445982

But de la demande

La présente demande a pour objet l'ajout d'une nouvelle source d'imazapyr et imazamox pour la préparation commerciale actuellement homologuée de l'herbicide Ares SN.

Évaluation des caractéristiques chimiques

L'herbicide Ares SN est formulé sous forme de solution contenant de l'imazamox à une concentration de 33 g/L et d'imazapyr à une concentration de 15 g/L. Cette préparation commerciale a une densité de 1,07 g/mL à 1,09 g/mL et un pH de 6,6. Les données chimiques requises pour l'herbicide Ares SN ont été fournies et examinées, et elles ont été jugées acceptables.

Évaluation sanitaire, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation sanitaire, environnementale ou de la valeur n'est requise aux fins de la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis à l'appui de la présente demande et elle les juge acceptables pour appuyer l'ajout d'une nouvelle source d'imazapyr et d'imazamox de l'herbicide Ares SN.

Références

Aucun

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9